

Ainsi, un « levier fiscal permet d'augmenter de façon significative la taxe sur le foncier non-bâti des terrains que la commune a rendus constructibles », a expliqué Thierry Repentin, vice-président de la communauté d'agglomération de Chambéry.

○ FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Promis, juré : le projet de loi réorganisant la fonction publique territoriale (FPT) sera voté avant fin 2006. Un texte très attendu pour une fonction publique qui verra 40 % de ses effectifs partir à la retraite d'ici 2016. Françoise Descamps-Crosnier, maire de Rosny-sur-Seine, a souligné les aspects novateurs du projet concernant la formation, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la gestion et les carrières, mais aussi les insuffisances sur le plan des institutions. « Avec le droit individuel à la formation et la VAE, le texte permettra une gestion dynamique des ressources humaines », a souligné Henri Jacot, adjoint au maire de Lyon. Pour Bernard Derosier, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, « les missions des collectivités sont plus compliquées ». « Il faudra trouver l'équilibre entre le droit individuel à la formation et le fonctionnement des collectivités », a relevé André Rossinot, président du CNFPT. Daniel Leroy, président du centre de gestion de Seine-et-Marne, a indiqué que « l'avancement de grade obéirait désormais à un ratio déterminé par le conseil municipal ». Le ministre de la Fonction publique,

Christian Jacob, a relevé la nécessité d'« une approche moins académique des concours » et indiqué la possibilité de cumuler emploi public et emploi privé pour les agents à temps partiel. Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales, a souligné que « la suppression des quotas est une responsabilité supplémentaire pour les élus ». Les ministres ont par ailleurs relevé que l'inscription dans la loi d'un droit à l'action sociale serait un élément d'attraction déterminant pour la fonction publique territoriale.

○ ACTION ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

« Il n'est pas neutre de mettre ensemble le développement économique et l'emploi », a introduit Philippe Maitreau, adjoint au maire de Mulhouse et animateur des débats consacrés aux emplois aidés. « Il n'y a pas de fatalité à l'insuccès des contrats d'avenir », a assuré l' élu au sujet des « grandes difficultés » rencontrées par les maires sur la mise en œuvre de ces contrats. « L'engagement des maires a été plus simple sur les territoires où un PLIE ou une maison de l'emploi était déjà en place », a-t-il poursuivi. L'atelier a aussi permis de mettre en avant les problèmes liés à l'obligation de formation induite par ces contrats et de dénoncer la baisse des crédits européens sur les PLIE, les mettant en sursis. En charge de la seconde partie de l'atelier, Marc Laffineur, maire d'Avrillé, a tenu à rappeler que « le développement économique était d'abord, et avant tout, une

question d'environnement et de volonté des élus à le mettre en place ». Et de citer la nécessité d'infrastructures, de terrains viabilisés, d'immobilier d'entreprises disponible mais encore d'offre de formation. « Les aides sont là pour sécuriser les interventions des élus », a répondu en écho Magalie Debatte, de la DGCL, avant de présenter en détails les évolutions attendues sur les aides réglementaires européennes et nationales.

○ EUROPE

Le débat consacré à l'Europe a permis de confronter de nombreux points de vue – au-delà même de la France : il a réuni, sous la présidence de Daniel Hoeffel et Christophe Rouillon, des élus locaux, des députés du Parlement européen, des membres du Comité des régions, des représentants des associations d'élus d'Allemagne et d'Italie, et des techniciens. Le débat a fait le point sur les directives européennes sur les services publics – ou plutôt les « services d'intérêt général » (terminologie européenne). Jacques Toubon a exhorté les maires à ne pas avoir une vision « franco-française » dans ce débat, pendant que Marie-Noëlle Lienemann insistait sur la nécessité de sauvegarder une vision des services publics « trame du modèle républicain ». La deuxième séquence a porté sur les fonds structurels. Il va s'agir de trouver un difficile équilibre entre la nécessaire solidarité avec les nouveaux entrants dans l'Union européenne et la crainte – exprimée par plusieurs élus – que la stratégie de Lisbonne conduise à abandonner, en France, les territoires les plus défavorisés. ■

N° SPÉCIAL 89^e CONGRÈS DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE
41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Desforgues - **Directeur adjoint de la publication :** Gérard Masson - **Rédacteur en chef :** Antoine Blouet - **Éditeur :** Carine Collard - **Rédaction :** Maires de France et départements AMF - **Mise en page :** Maires de France.

TÉLÉVISIONS LOCALES

« Si les locales en sont là, nous le devons beaucoup à Philippe Levrier, en charge du numérique au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) », a insisté André Laignel, président du groupe de travail Télévisions locales de l'AMF et maire d'Issoudun. Présent, Philippe Levrier a fait part de sa satisfaction à avoir travaillé avec les élus. Aujourd'hui, les télévisions locales sont en phase de basculer dans le numérique. Ce passage général interviendra zone par zone, selon un calendrier qui

sera établi par le CSA, le basculement complet étant prévu avant novembre 2011. « Mais il est difficile de se prononcer précisément sur le calendrier et sur le projet de loi de juillet 2006 relatif à la modernisation de l'audiovisuel et à la télévision du futur » en discussion au Sénat, a noté Philippe Levrier. Des questions émergent donc comme le choix des sites de télévisions locales prioritaires pour le passage au numérique, le dialogue avec France Télévisions et la nécessité réaffirmée d'un fonds de soutien.

MAIRES DE FRANCE
ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS

Spécial
89^e Congrès



Retrouvez tous les travaux du 89^e Congrès AMF dès décembre 2006 dans Maires de France. Pour vous abonner, rendez-vous sur le stand de l'AMF, hall 3

Jeudi 23 novembre 2006 ■ n° 3

Débats Témoins d'un accroissement des situations d'exclusion et de pauvreté, les maires n'ont pas les moyens, seuls, d'apporter des solutions durables, pourtant essentielles pour donner corps à la cohésion sociale.

Plus de cohérence pour plus de cohésion sociale

« Vaste débat que celui de la cohésion sociale », a soufflé Maud Tallet, présidente de la Commission cohésion sociale de l'AMF en amorce du débat qui a rempli l'auditorium hier après-midi. Les interventions en tribune n'ont pu que rappeler une évidence : si la commune est le premier maillon de l'expression des détresses sociales, le maire ne peut, à lui seul, trouver des solutions pour favoriser l'inclusion ou lutter contre les exclusions. Autre postulat largement étayé par les témoignages de maires se succédant au micro : les situations d'exclusion recouvrent des causes et se manifestent de manière très diverses. Cette complexité a été prise en compte par les grandes lois sociales des dix dernières années, a relevé Bernard Seillier, président du Conseil national de lutte

contre les exclusions ; celles-ci ayant traduit la nécessité d'une prise en compte et en charge globale des personnes en difficulté. Logement, emploi, droits sociaux, accès à la culture, etc., toutes ces dimensions concourent à l'insertion ou, à défaut, peuvent faire basculer vers l'exclusion. Dernier constat partagé : la précarité et la pauvreté évoluent et touchent aussi des catégories plus larges ou, tout au moins, jusqu'alors peu touchées. Ainsi des jeunes (près d'un quart des résidents des centres d'hébergement) ou des travailleurs pauvres, a rappelé Nicole Maestracci, présidente de la FNARS. Dès lors, comment intervenir, compte tenu de l'imbrication des compétences entre les différents échelons et acteurs impliqués : de l'État à la commune en passant par les associations ? Le débat n'a pas permis de trouver la solution, mais de mettre en exergue des pistes ou des principes. Bernard Seillier a ainsi appelé à un « changement de regard » sur les exclus, moins stigmatisant, et au renfort de tous les moyens (économiques, sociaux, mais aussi culturels et sportifs) pour repousser les exclusions. Président du conseil général de Dordogne, Bernard Cazeau a, lui, insisté, sur le rôle premier des départements en

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Premier ministre

C'est le Premier ministre qui a répondu le premier à l'inquiétude des maires de voir avancer la date des prochaines élections municipales. « Je ne vois pas de raison de modifier la date des élections municipales. Elles ont été prévues en 2008. Elles devront se dérouler en 2008 », a ainsi déclaré hier Dominique de Villepin, vingt-quatre heures avant que le ministre de l'Intérieur ne réponde à cette question, comme l'y a invité le président de l'AMF en ouverture de ce 89^e Congrès.

matière d'action sociale. Françoise Nicolas, maire de Vandœuvre-lès-Nancy (54), a témoigné de l'efficacité d'un partenariat bien rôdé avec les associations en matière d'urgences sociales. Face à la rigidité de certains dispositifs – les gens ne rentrant pas toujours dans la case ad hoc -, les maires ont revendiqué plus de souplesse. « Faisons confiance à l'intelligence des territoires pour construire des réponses appropriées », a résumé Jean-Claude Daniel, maire de Chaumont (52). Une révolution peut-être en marche avec l'expérimentation du revenu de solidarité active en cours dans certains départements... Une autre espérée avec les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale, évoqués par Catherine Vautrin, ministre délégué à la Cohésion sociale et à la parité. Même si, comme l'ont souligné plusieurs élus, l'exclusion n'est spécifique ni à l'urbain ni au rural. ■

Rapport d'activité

Nombre d'inscrits : 11 360
Total des votants : 7 467
Taux de participation : 65,73 %
Votes blancs et nuls : 276
Suffrages exprimés : 7 191
Pour : 6 863, soit 95,44 %
Contre : 448, soit 5,7 %

► **ÉCOLES**

C'est dans une « *atmosphère passionnée* » que s'est déroulé l'atelier école, comme l'a résumé Jean Germain, co-animateur, qui en dressait une synthèse à l'intention de Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale venu assister à la fin des échanges. Les plus houleux ont été nourris par le premier des trois points mis à l'ordre du jour : l'application de l'article 89 sur le financement des écoles privées sous contrat pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence. Les interventions de la salle ont largement témoigné de l'insatisfaction des maires : ils ne veulent pas participer au financement des écoles privées plus qu'ils ne sont tenus de le faire pour les écoles publiques. Le statu quo actuel vise à éviter une nouvelle guerre scolaire, qu'aucun élu ne souhaite engager, mais nombreux ont réitéré leur ferme attachement à défendre les principes de laïcité et d'égalité républicaine de l'école publique. Les deux autres points – la carte scolaire et la sectorisation – ont donné une nouvelle fois l'occasion aux maires de demander un meilleur dialogue avec l'Éducation nationale, débouchant sur une réelle concertation, empreinte des spécificités territoriales. Des pistes d'évolution ont été suggérées, comme celle de la prise en compte des établissements privés dans la sectorisation, une suggestion taboue il y a encore quelque temps...

► **ÉNERGIE**

Les coprésidents, Denis Merville et Michel Bourgain, ont présenté l'activité de la Commission environnement de l'AMF – avant d'ouvrir une première séquence consacrée à la maîtrise de l'énergie. Trois élus ont présenté leurs réalisations, aussi bien dans des agglomérations telles que Chalon-sur-Saône que dans des communes de taille plus modeste comme Mûrs-Erigné (49), dont le maire a présenté ses actions en matière d'éclairage public et de véhicules municipaux au gaz. Ces élus ont aussi fait valoir que la maîtrise de l'énergie, notamment dans le bâtiment, est

rapidement rentable pour les communes. La deuxième partie du débat a été consacrée aux énergies renouvelables. Plusieurs élus ont raconté, notamment, la création de réseaux de chaleur au bois. Tous ont souligné non seulement les économies réalisées, mais également la possibilité que ces filières offrent de créer des emplois nouveaux et locaux. Les sénateurs Belot et Juillard ont enfin exhorté les maires à accélérer la mise en place de systèmes appuyés sur le bois, la géothermie ou le solaire thermique – « *simples et éprouvés* ». Lors du débat, plusieurs maires sont intervenus sur la question des éoliennes, s'interrogeant notamment sur la représentativité de certaines associations anti-éoliennes.

► **DÉLINQUANCE**

La question de la responsabilité du maire a été le thème central de l'atelier sur la prévention de la délinquance. Nombreux parmi les maires présents estiment qu'ils ont déjà de la prévention aux travers de leurs contacts avec la police, la justice et les travailleurs sociaux, ainsi qu'en pratiquant des rappels à l'ordre. Ils craignent que le projet de loi sur la prévention de la délinquance ne rigidifie leurs interventions, les oblige à créer des structures et des services pour lesquels

ils n'ont pas les moyens, et surtout cause un risque politique. En effet, les maires redoutent d'être considérés par leurs administrés comme responsables de la prévention de la délinquance, et de ne plus pouvoir jouer leur rôle de médiateur. « *Les habitants pensent que le maire va pouvoir "saisir les allocations familiales"* », résume Jean-Pierre Balduyck, maire de Tourcoing (59), rapporteur du groupe de travail Prévention de la délinquance de l'AMF. Bernard Hagelsteen, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance, n'a pas semblé convaincre lorsqu'il a expliqué que le texte confortait le rôle du maire et lui donnait un cadre. L'atelier a néanmoins permis d'apprendre une bonne nouvelle : dans le débat en cours à l'Assemblée nationale sur le projet de loi, Nicolas Sarkozy a déclaré mardi qu'il ne s'opposerait pas à la plupart des amendements déposés par l'AMF. Enfin, même si les causes de la délinquance n'étaient pas au cœur du débat, plusieurs maires sont intervenus pour souligner le rôle des parents, qui auraient besoin d'être formés à la responsabilité et à la parentalité.

► **ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE**

Remplir et envoyer une demande d'extrait d'acte d'état civil par internet, payer la cantine, consulter le cadastre, disposer d'informations à jour sur des démarches administratives..., l'atelier a permis de découvrir quelques services en ligne très concrets opérationnels. « *Des services numériques qui existent grâce à la mutualisation des moyens techniques et humains* », a souligné Dominique Caillaud, maire de Saint-Florent-des-Bois (85) en citant l'exemple du système d'information géographique vendéen et du « *Co-marquage* », proposé par la Documentation française. Concernant la dématérialisation des échanges de données entre l'État et les collectivités, Alain Risson, maire de Gluiras (07), a rappelé les attentes de l'AMF. « *Il nous faut un langage commun pour que*

l'ensemble des systèmes d'information publics soient interopérables, mais les communes doivent garder la maîtrise de leurs données », a-t-il souligné. Les représentants du groupe TIC de l'AMF se sont félicités de l'initiative du ministère des Finances de prendre à sa charge la création d'un portail sécurisé pour que les communes – et notamment les plus petites – puissent télétransmettre leurs données comptables au Trésor public sans avoir à investir lourdement. Une liaison sécurisée gratuite pour les communes que l'AMF aimerait voir étendue dans son principe à d'autres services de l'État.

► **INTERCOMMUNALITÉ**

Après avoir rappelé que l'intercommunalité permettait de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment en matière de grands équipements, les intervenants du débat ont évoqué la question des périmètres, celle de l'avenir des ressources des communautés ainsi que celle de la répartition des compétences. « *L'intercommunalité doit-elle évoluer ? Et, si oui, de quelle façon ?* », a demandé Jacqueline Gourault, présidente de la Commission intercommunale qui animait les débats avec le rapporteur de la commission, Yves Goasdoué. Il fut aussi bien sûr question du coût de l'intercommunalité, montré du doigt de façon régulière. « *Tout dépend de la compétence*, a répondu le président de la communauté urbaine d'Arras, Jean-Marie Vanlerenberghe. *S'il s'agit de services supplémentaires apportés à la population, cela a forcément un coût supplémentaire.* » Jacques Santrot, président de la communauté d'agglomération de Poitiers, a évoqué, quant à lui, le transfert de l'instruction des permis de construire à la communauté, déclarant : « *Si chaque commune avait dû la prendre en charge, cela aurait coûté sûrement plus cher qu'une mutualisation à l'échelle communautaire.* » Répondant à l'inquiétude exprimée depuis la salle par plusieurs maires sur la pérennité des communes face à la montée des compétences de l'inter-

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT
maire de Belfort et président de la communauté d'agglomération Belfortaine

« **L'**État gagnerait à s'appuyer sur l'intercommunalité dans de nombreux domaines, comme le développement économique, l'aménagement du territoire, la politique de la ville ou encore l'habitat », a déclaré hier aux maires présents le père de la loi de 1999 sur la simplification de la coopération intercommunale, Jean-Pierre Chevènement. L'ancien ministre a également dénoncé le sort réservé au volet territorial des futurs contrats de projets État-région : « *Ce volet contractuel est presque inexistant et mériterait grandement d'être développé* », a-t-il poursuivi avant de faire part de ses inquiétudes sur la réforme de la taxe professionnelle et de ses conséquences prévisibles pour l'intercommunalité.

communalité, François Cuillandre, président de la communauté urbaine de Brest, a plaidé pour un « *système de compétences à la carte* » selon qu'il s'agisse d'une communauté urbaine, d'agglomération ou de communes. Président de l'ADCF, Marc Censi a alors ajouté que « *le problème de la grande majorité des communes était moins de perdre des compétences que d'assurer les services demandés par la population* ». Enfin, Jacqueline Gourault a rappelé la position de l'AMF sur l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct : « *Une question trop importante pour être traitée à la va vite.* »

► **TOURISME**

La promotion touristique passe par la définition d'un « *territoire* » pertinent, porteur d'une image commerciale lisible, a souligné Jean Launay, maire de Bretenoux (46) et co-animateur de l'atelier. Pour cela, « *il faut déterminer le produit et la cible* », a indiqué Christian Pichoud, maire de Le Freney-d'Oisans (38). « *L'hiver et l'été, on ne communiquera pas sur les mêmes territoires* », a-t-il précisé. Annick Leymarie, maire de Rocamadour (46), a proposé de s'appuyer à la fois sur un lieu de séjour et sur un tourisme nomade « *pour inciter les touristes à séjourner dans la région* ». Rappelant l'impact négatif de l'épidémie de chikungunya à La Réunion, Maurice Gi-

roncel, maire de Sainte-Suzanne, président de la communauté du Nord de La Réunion, a affirmé la volonté des élus de faire de l'île « *une référence en matière de tourisme durable, ciblé sur une clientèle européenne mais venant aussi de l'océan indien* ». L'internet devient incontournable a rappelé Didier Borotra, maire de Biarritz (64), président de l'ANMSCCT et co-animateur de l'atelier. Patrick Viceriat, président de l'Agence française des experts scientifiques du tourisme, a souligné les atouts des nouvelles technologies : adaptation de l'offre à la demande en temps réel, notoriété mondiale, utilisation par une clientèle très équipée. « *Internet permet un choix multicritère, une actualisation en temps réel et l'utilisation d'images et de vidéos pour montrer l'état des pistes en temps réel* », a indiqué Éric Muller, maire de l'Alpe-d'Huez. Pour Léon Bertrand, ministre délégué au Tourisme, s'agissant de « *convaincre des consommateurs indécis et sur-informés* », l'« *internet est un horizon obligatoire pour toute promotion digne de ce nom* ».

► **URBANISME**

La réforme du Code de l'urbanisme vise à une simplification et à un respect des délais d'instruction des permis de construire qui fait peser de nouvelles responsabilités sur les services instructeurs, comme l'a souligné Pierre Ducout, président de la Commission urbanisme. Son rapporteur, Hervé Marseille, s'est fait l'écho des préoccupations des petites communes face à la réorganisation des DDE, et le maire d'une petite commune s'est inquiété de l'éloignement des services instructeurs. Philippe Baffert (ministère de l'Équipement) a indiqué que le décret fixant notamment la liste des constructions pour lesquelles un permis de construire n'est pas obligatoire sera soumis au Conseil d'État le 28 novembre. De nombreux élus – certains de communes littorales – ont témoigné des obstacles à la construction. L'enjeu est d'importance au moment où la loi engagement national pour le logement apporte une « *boîte à outils pour les collectivités qui décident de mesures opérationnelles en faveur notamment du logement social* », a souligné Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15).

RAPPORTS MAIRE-PRO-CUREUR

Des pistes d'amélioration
Les relations maire-procureur ne sont pas toujours idéales. Un maire de Charente-Maritime a rapporté qu'il avait déposé de nombreuses plaintes en onze années de mandat, afin d'être indemnisé par les assurances, sans avoir le moindre retour sur ses plaintes. Frédéric Fèvre, procureur de la République au tribunal de grande instance de Poitiers, lui a répondu que l'article 40-2 du Code de procédure pénale obligeait le procureur à informer le maire si la plainte faisait l'objet de poursuites ou d'un classement. Et il a détaillé ses nombreuses actions : réunions avec tous les maires du département, remise à tous de son numéro de téléphone et du Code de bonne conduite dans la circulation de l'information entre les maires et le ministère public, etc. Il a été applaudi lorsqu'il a conclu : « *Les procureurs doivent aller de l'avant.* »